

BUREAU du 22 avril 2024
Extrait des délibérations n°6

Date de convocation : 16 avril 2024.

Les membres du Bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 22 avril 2024 à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle du conseil municipal Mairie de CANAPPEVILLE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 21

Présents : 17

Pouvoir(s) : 1

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE – Marie-Noëlle CHEVALIER – Laurence DUVAL - Hélène LEROY – Françoise MAILLARD – Martine SAINT LAURENT.

Messieurs Hugues BOURGAULT – Bertrand CARPENTIER – Arnaud CHEUX – Alain DEBUS – Benoît HENNART – Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE – Gérard PLESSIS – Jean-Charles PARIS - Laurent VALLEE – Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Madame Claire CARRERE-GODEBOUT – Isabelle VAUQUELIN (pouvoir : Marie-Noëlle CHEVALIER).

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

Madame Christiane DEPARIS

Objet : PROMO PRESTIGE - Subvention Cérémonie commémorative du 81^{ème} anniversaire de la création de la 2^{ème} Division Blindée LECLERC

L'Amicale de l'Eure de la 2^{ème} DB organise une cérémonie commémorative du 81^{ème} anniversaire de la création de la 2^{ème} division blindée Leclerc, sous le patronage du ministre des Armées, Monsieur Sébastien LECORNU. Plusieurs événements seront proposés au cours de cette journée :

- Office religieux en l'église Saint-Léger de Bernienville,
 - Dépôt de gerbes et hommages au monument aux morts,
 - Une exposition de véhicules des années 1939/1945,
 - Le survol de la cérémonie par 2 avions de 1944,
 - Un défilé dans le village,
- avec la participation d'un pipe-band écossais.

Considérant que cette manifestation participe à l'animation du territoire et au rayonnement du Pays du Neubourg, la Commission Tourisme et Sport s'est prononcée favorablement et a proposé l'octroi d'une subvention de 500 € en sa séance du 11 avril 2024.

Il est donc proposé au bureau d'attribuer, au titre de Promo-Prestige, une subvention de 500 € la Maison des Anciens de la 2^{ème} DB – Amicale de l'Eure.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 € par demandeur et par an,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1611-4,

Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme et Sport du 11 avril 2024

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Vice-Président, le Bureau Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 500 € la Maison des Anciens de la 2^{ème} DB – Amicale de l'Eure pour la cérémonie commémorative du 81^{ème} anniversaire de la création de la 2^{ème} division blindée Leclerc,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024 (Article 6574).

Adopté par 13 voix Pour – 3 Contre – 1 Blanc

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE



DATE DE PUBLICATION = 25 AVR. 2024